



Décision de radiodiffusion CRTC 2024-237

Version PDF

Ottawa, le 8 octobre 2024

OWN Inc.

L'ensemble du Canada

Demande 2024-0471-3, reçue le 6 septembre 2024

OWN – Révocation de licence

1. OWN Inc., une filiale de Corus Entertainment Inc., a demandé la révocation, à compter du 1er septembre 2024, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement au service facultatif de langue anglaise OWN, initialement accordée dans *Approbation du service "Canadian Learning Television"*, Décision CRTC 96-600, 4 septembre 1996, pour le service alors appelé Canadian Learning Television (CLT).
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à OWN Inc. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général